

# DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE PLATEFORME MULTIACTIVITES AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

STATION DE TRANSIT ET CONCASSAGE-CRIBLAGE DE MATERIAUX  
INERTES, CENTRALE A BETON, CENTRALE D'ENROBAGE A  
CHAUD, BROYAGE ET COMPOSTAGE DE DECHETS VEGETAUX,  
TRANSIT DE DECHETS PLASTIQUES

## SOCIETE ECOPOLE DE CHAMPAGNE

Commune de Monthelon  
Département de la Marne (51)





## DESCRIPTION DU PROJET

La plateforme objet de la présente demande correspond pour partie à un site d'activités existant, et pour une autre partie à des terrains initialement agricoles, localisés sur la commune de Monthelon (51530). Le site a été exploité depuis 2001 par la société Screg puis Colas pour des activités de stockage, tri et transit de matériaux non dangereux inertes, mais également de concassage-criblage. Lors de l'achat des terrains en fin d'année 2021, la société Pothelet a procédé à la déclaration administrative de ces mêmes activités (rubriques 2515 et 2517 des ICPE), ainsi qu'à une activité supplémentaire de centrale à béton (rubrique 2158 des ICPE), qui peuvent donc actuellement être exercées sur la plateforme. Ces trois rubriques sont reprises dans le présent dossier, les deux premières évoluant sous le régime de l'enregistrement.

Par ailleurs, la société Pothelet a acquis des terrains supplémentaires (parcelles YA 0015 et YA 0017) par rapport au site anciennement exploité par la société Colas (parcelle YA 0016). Ces deux parcelles, adjacentes au site d'origine, constituent donc une extension de la plateforme existante. Le présent dossier inclut l'intégralité des activités existantes et projetées sur l'ensemble de la plateforme projetée, dénommée "Ecopole de Champagne".

Cette plateforme accueillera à terme :

- une zone de stockage, tri et transit de matériaux non dangereux inertes et de recyclage de ces matériaux par campagnes de concassage-criblage (activités historiques, d'ores et déjà déclarées administrativement par la société Ecopole de Champagne) ;
- une centrale à béton prêt à l'emploi, d'une capacité de malaxage de 2,5 m3 et comprenant 4 silos monoblocs à ciment de 64 m3 (d'ores et déjà déclarée administrativement par la société Ecopole de Champagne) ;
- une centrale d'enrobage à chaud, comprenant un parc à liants regroupant un réservoir vertical de bitume, un réservoir vertical de combustible et un silo de fillers (récupérés via le filtre à manche, en auto-suffisance). La centrale sera raccordée au gaz de ville ;
- une installation mobile de broyage de déchets végétaux non dangereux, qui fonctionnera par campagnes ;
- un site de compostage d'une partie du broyat de végétaux obtenu ;
- un bâtiment de collecte, tri et stockage de déchets plastiques (housses verrières dans un premier temps, puis déchets plastiques issus du monde viticole), qui seront valorisés par des sociétés partenaires sur d'autres sites.

L'ensemble des déchets entrants non dangereux inertes (matériaux issus de chantiers locaux ou régionaux, de démolition ou de déconstruction), des granulats issus du concassage de ces déchets ou bien directement apportés sur site (soit en attente de commercialisation, soit en attente d'être intégrés aux processus de fabrication dans les deux centrales) seront stockés sur des aires bien définies sur la plateforme Ecopole. Une partie d'entre eux, notamment ceux qui serviront à la fabrication des enrobés, seront couverts. Les autres seront à l'air libre, sans protection particulière mais seront régulièrement arrosés en cas de sécheresse et dès que nécessaire afin d'éviter l'envol des particules les plus légères.

Les déchets végétaux, broyés ou non, seront également stockés à l'air libre.

Les déchets plastiques seront quant à eux stockés en intérieur pour rester secs et propres.

La plateforme projetée permettra donc à la fois le recyclage et la valorisation de matériaux non dangereux inertes (issus du BTP, de la déconstruction par exemple) et de déchets plastiques (issus de la verrerie ou encore du monde agricole), la fabrication de matériaux pour la construction (béton prêt à l'emploi) mais aussi de matériaux routiers (enrobés). La société pétitionnaire prévoit également un pôle "déchets verts" permettant de valoriser branchages, souches ou encore gazon en broyât, qui pourra être composté sur la plateforme pour servir à l'amendement de terres végétales d'espaces verts ou à l'épandage, ou bien être directement évacué pour servir d'amendement, partir en méthaniseur ou constituer du paillage à destination des parterres des collectivités.

La plateforme Ecopole sera divisée en 2 secteurs géographiques :

- le secteur ouest correspond à la plateforme déjà existante, implantée sur la parcelle YA 0016, et continuera d'accueillir les activités de tri, stockage, transit et concassage-criblage des matériaux non dangereux inertes, mais également la centrale à béton prêt à l'emploi et les stocks de matériaux associés, ainsi que le bâtiment de collecte, tri et stockage de déchets plastiques.
- le secteur est, correspondant à l'extension de la plateforme sur les parcelles YA 0015 et YA 0017, accueillera la centrale d'enrobage à chaud et l'ensemble des équipements et stocks associés, l'installation de broyage de déchets végétaux non dangereux et la plateforme de compostage d'une partie du broyât de végétaux obtenu. Ce secteur comprendra également les nouvelles entrée et sortie de la plateforme sur la RD.40, toutes deux bien distinctes afin qu'il n'y ait pas de croisement de véhicules ou d'engins ; ainsi que le laveur de roues, le bâtiment d'accueil et de base vie du personnel, un parking pour les véhicules légers accédant à la plateforme, et enfin le pont bascule permettant le contrôle des matériaux entrants sur site et la pesée des matériaux entrants et sortants.

Un forage était déjà existant sur le site, datant de l'exploitation du site par la société Colas. Il est situé près de la centrale à béton et permettra de l'alimenter. Un deuxième forage sera créé au sud du site, au niveau de l'ancienne voie d'accès. Il sera ainsi idéalement implanté à proximité du transformateur qui va être installé prochainement, ce qui permettra de mutualiser les tranchées pour la desserte en électricité et en eau de l'ensemble du site. La centrale d'enrobage (dont les besoins en eau seront limités) sera ainsi alimentée.

Toutes les zones de circulation, de stationnement des engins de chantier et poids-lourds, les zones de ravitaillement et d'entretien seront imperméabilisées. L'acheminement et la commercialisation de l'ensemble des matériaux entrants et sortants de la plateforme seront effectués par voie routière. Le site est effectivement bien desservi par les axes de transports (départementales D.40, D.10, D.951 à moins de 700 m la plateforme, autoroute A4 à une vingtaine de kilomètres). Notons que le pétitionnaire prévoit de réaliser de nouveaux accès distincts d'entrée et de sortie sur la RD.40 longeant la plateforme à l'est. Il a déjà pris contact avec la Direction des routes Départementales pour valider et calibrer ces accès.

Toutes les eaux de ruissellement seront gérées à l'échelle de la parcelle, et les eaux de process seront recyclées. Il n'y aura pas de rejet à l'extérieur du site.

Le secteur de l'extension (partie est de la plateforme) nécessite un terrassement préalable pour le mettre à niveau de la partie ouest déjà en activité, surélevée d'environ 1,50 m par rapport au TN.

## DESCRIPTION DU PROJET

---

Par ailleurs, signalons qu'un permis de construire est déposé en parallèle de cette demande d'enregistrement, ainsi qu'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau pour l'implantation du forage supplémentaire.

Notons que la plateforme (site existant et extension) est encadrée à l'ouest par le ruisseau du Darcy et sa ripisylve puis par la RD.10, au sud et à l'est par la RD.40, et au nord par d'une part le ruisseau du Darcy et sa ripisylve qui forme une zone boisée plus importante à ce niveau, et d'autre part des espaces agricoles cultivés. La ripisylve longeant le site à l'ouest et la zone boisée jouxtant l'emprise du site au nord-ouest seront gardées intactes.

Elle se trouve par ailleurs à moins de 100 m au nord-est des habitations du hameau de la Loge Turbanne, appartenant au territoire communal de Moussy. L'ensemble des installations seront donc conçues et disposées de façon à réduire au maximum les risques de nuisances (bruit, odeurs, vue).

La gestion de la plateforme sera assurée par le personnel de la société Ecopole de Champagne. Le site sera ouvert du lundi au samedi, et fonctionnera uniquement en période diurne. Occasionnellement, et afin de répondre à des demandes provenant de chantiers publics régionaux (ou à des demandes de la communauté d'agglomération), l'exploitation sera amenée à fonctionner certains dimanches et jours fériés.